

Motion du 25 janvier 2022 de Mmes et MM. Brigitte Studer, Maryelle Budry, Corinne Bonnet-Mérier, Monica Granda, Gazi Sahin, Audrey Schmid, Livia Zbinden, Ahmed Jama, Oriana Brücker, Joëlle Bertossa, Christel Saura, Amanda Ojalvo, Théo Keel, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Léonore Baehler, Philippe de Rougemont et Laurence Corpataux: «Mieux vaut prévenir: pour un nouveau quartier Acacias 1 qui prévoit assez de surfaces pour les équipements et les espaces publics».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 26 janvier 2022)

Contexte: apprenons de l'expérience du nouveau quartier des Vernets!

Un nouveau plan localisé de quartier PAV-Acacias 1 est en cours d'élaboration. Une vue du premier projet a été présentée en septembre 2021 et des plans correspondants ont été montrés lors des concertations organisées par le Département du territoire (DT).

Le Conseil municipal devra prochainement se prononcer sur le projet de plan localisé de quartier (PLQ) PAV-Acacias 1, sur un projet définitif d'aménagement. Pour rappel, il n'a qu'un délai légal de 40 jours pour le traiter en commission et le voter en plénière. Il est difficile à ce stade d'élaboration de l'amender. Une fois le PLQ adopté par le Conseil municipal et le Conseil d'Etat, la seule possibilité de demander des modifications (ou de s'opposer) se situe au niveau de recours juridiques, toutefois limités aux personnes ou entités ayant qualité pour agir strictement définies. Il s'avère ainsi important d'intervenir avant l'aboutissement d'un projet définitif encore au moment de l'élaboration du projet de PLQ. Si ce projet est de compétence cantonale, il y a une étroite collaboration avec la Ville de Genève pour les terrains se situant dans son territoire.

MOTION

Considérant:

- que le périmètre PAV-Acacias 1 doit accueillir à terme environ 2300 logements et 1150 emplois (si le ratio 2/3-1/3 est respecté), soit une population de plus de 6000 personnes avec 1500 à 2000 enfants/jeunes;
- que le terrain prévu actuellement pour le groupe scolaire de 24 classes a une superficie de moins de 6500 m² avec un gabarit de construction de 12 mètres (R+2). Cette surface se révélerait déjà insuffisante pour un groupe de 16 classes; en témoigne le groupe scolaire de Chandieu qui dispose d'un terrain de 10 800 m² avec un gabarit partiellement de R+3;
- que la construction d'au moins une crèche (dont le nombre de places devrait être précisé) sera nécessaire et qu'à ce stade, il n'est pas indiqué sur le plan visible actuellement un emplacement pour construire une crèche indépendante avec un

espace extérieur approprié;

- que la création d'un parc de proximité se révèle nécessaire vu la population concernée et les exigences climatiques, tout particulièrement pour les jeunes, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite (PMR). Le parc linéaire prévu ne dispose comme espace vert que d'une étroite pelouse de 12 à 20 mètres de large. Le parc des Acacias (E.-Jebb) est déjà surchargé; celui qui pourrait voir le jour devant la patinoire sera largement occupé par les habitants des Vernets et il doit laisser un accès aux 7000 spectateurs. Ces deux parcs sont relativement éloignés et demandent de traverser des rues fréquentées. Quant à la bande de terrain prévue dans l'espace Ternier, elle demeure très étroite et de faibles dimensions (moins de 2000 m²),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du Canton, encore pendant la période d'élaboration et de finalisation du projet de PLQ, afin que soient pris en compte les points suivants:
 1. que la Ville de Genève obtienne une surface réellement adéquate pour le bâtiment de la nouvelle école et du préau qui jouera un rôle important dans ce quartier fortement densifié et qu'elle sera amenée à financer ;
 2. que la Ville puisse réaliser un projet de crèche et créer pour l'accueillir un bâtiment indépendant permettant de respecter les normes de surface intérieures et extérieures ;
 3. que ce nouveau quartier dispose d'un parc de proximité de dimensions suffisantes pour accueillir les diverses activités de la population du quartier (à l'égal par exemple des parcs Gourgas et Baud-Bovy), soit au minimum 10 000 m² pour assurer un rafraîchissement du quartier comme l'indiquent les recommandations de l'Office fédéral de l'environnement relatives aux mesures de lutte contre le réchauffement climatique ;
 4. que sur la base de la résolution R-193: «Pour une vraie place de la culture dans le PAV» votée le 23 juin 2020, il s'agira aussi de prendre en considération la vie culturelle ainsi que d'autres équipements socioculturels afin de rendre ce futur quartier vivant et convivial pour ses habitant-e-s;
 5. que, conformément aux engagements pris par le Conseil administratif, la Ville de Genève exige que l'ensemble des bâtiments, les espaces ainsi que les aménagements privés et publics soient conformes aux principes de l'accessibilité universelle.